



BULLETIN

Adhésion des membres (annuel)

- ◇ Membre Actif (possibilité de vote) 50.-
- ◇ Membre Association 50.-
- ◇ Membre Passif (pas de vote) 30.-
- ◇ Membre École 150.-
- ◇ Membre Partenaire 150.- (min.)

Concerne tous les adhérents à l'Association :

Le **contrat moral** sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent de l'Association. Le datant et signant s'engage à respecter les clauses de ce contrat et devra le renvoyer signé au secrétariat de l'Association.

Titre I : Membres

Article 1- Composition

« L'Association pour la reconnaissance professionnelle d'une médiumnité éthique et pluridisciplinaire » est composée des membres suivants (au 22.04.22) :

Comité : Présidente : Mme. B. Favre-Gonzalo, Vice-Présidente : Mme. C. Tadiotto,
Administration : Mme A. Fluckiger, Trésorier : M. D. Gomez

Membre actif :

Article 2 - Cotisation

Tous les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Pour l'année 2022, le montant de la cotisation est fixé à CHF 50.00 pour les membres actifs, CHF 30.00 pour les membres passifs, CHF 150.- pour les écoles, CHF 20.- pour les élèves, CHF 150.- min. pour les membres partenaires.

Le versement de la cotisation se fait dans les 30 jours suivant l'adhésion selon ces coordonnées:

Compte postal : 15-937201-2

IBAN : CH92 0900 0000 1593 7201 2

BIC : POFICHBEXXX

à l'ordre de l'**Association pour la reconnaissance professionnelle d'une médiumnité éthique et pluridisciplinaire**.

Les cotisations annuelles doivent être versées au plus tard le 31 janvier de chaque année. Les personnes rejoignant l'Association en cours d'année devront s'acquitter de la cotisation dans les 30 jours pour l'année en cours.

Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.



Titre II : Projets

Article 1 - Adhésion

L'Association pour la reconnaissance professionnelle d'une médiumnité éthique et pluridisciplinaire, créé en Suisse divers projets chaque année. Ses membres ont l'obligation de faire valider leurs projets par le Comité si ceux-ci sont effectués sous le label de l'Association. Si besoin de l'Association, les membres s'engagent à participer aux diverses manifestations, événements, recherches de fonds et ceci avec sérieux et motivation.

L'appartenance à l'Association et l'adhésion à un projet ne sont pas liés. Un membre peut appartenir à l'Association sans pour autant faire partie d'un projet. Le Comité doit donner son accord pour qu'un membre de l'Association intègre un projet.

Le comité est en droit de renvoyer un projet engageant l'Association si un ou des membres ne respecte-ent pas les directives ou le règlement établi par l'Association.

Article 2 – Participation financière

Si dans l'année 2022-2023, un projet est prévu à l'étranger par un membre et sous le label de l'Association, et dont l'accord du Comité serait obtenu pour une aide financière selon les fonds obtenus par l'Association, grâce aux différents donateurs et sponsors, le Comité est en droit de demander une cotisation aux participants du projet qui souhaitent partir. La somme est décidée par les membres du Comité du projet et annoncée à l'avance. La présidente donne son accord pour entériner définitivement le projet.

Article 3 - Commissions

Pour chaque projet, des commissions sont mises en place (ex. médiathèque, voyages, intervenants, etc.) et dirigées par un ou plusieurs responsables. Chaque personne souhaitant participer à un projet se manifeste auprès de la commission concernée.

A. Vous pratiquez la médiumnité / représentez une école de médiumnité / une association

⇒ **Disciplines pratiquées / enseignées *** :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> médiumnité psychique | <input type="checkbox"/> cartomancie intuitive |
| <input type="checkbox"/> médiumnité de contact | <input type="checkbox"/> médiumnité par l'hypnose |
| <input type="checkbox"/> médiumnité de guérison | <input type="checkbox"/> médiumnité en salle |
| <input type="checkbox"/> médiumnité artistique | <input type="checkbox"/> transcommunication instrumentale |
| | <input type="checkbox"/> autres |

Membre actif / Association 50.-

École 150.-

Je soussigné/ée _____, m'engage à respecter les statuts et adhérer au contrat moral afin de devenir membre et d'être référencé dans l'annuaire de l'Association.

Date : _____ Signature : _____



B. Vous êtes non-professionnel(le) en médiumnité et vous souhaitez adhérer à l'Association en qualité de membre passif :

Membre passif 30.- (pas de vote à l'Assemblée générale)

Je soussigné/ée _____

Date : _____ Signature : _____

C. Vous souhaitez adhérer à l'Association en qualité de membre partenaire (entrepreneur/se, prestataire de services en lien à la médiumnité) et être répertorié sur le site* :

Membre partenaire 150.-

Je soussigné/ée _____, m'engage à respecter les statuts et adhérer au contrat moral afin de devenir membre et d'être référencé dans l'annuaire de l'Association.

Nom de l'établissement partenaire _____

Description _____

Site internet _____

Date : _____ Signature : _____

* Merci de nous renvoyer le **contrat moral** avec ce **bulletin** à l'adresse : contact@mediumnite-ethique.org